

PAYS HÔTE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 06/02/2024

Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : Une billetterie populaire initiée par l'ANCT et la DJEPVA

Le ministère chargé de la Ville via l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques par le biais de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) lancent un appel à projets pour distribuer 15 050 billets des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, aux jeunes défavorisés et prioritairement ceux résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'initiative comprend 10 500 billets pour les JO, 4 500 pour les JOP, et 50 pour les cérémonies d'ouverture et de clôture.

L'objectif de cet appel à projets est de garantir la participation des jeunes des QPV à l'expérience unique que représente les JOP Paris 2024. Ces Jeux sont l'occasion de rappeler que le sport et l'activité physique sont des leviers puissants pour développer des compétences telles que le travail en équipe, la discipline et l'estime de soi mais aussi pour rester en bonne santé. [1]

Les associations éligibles doivent être agréées « jeunesse éducation populaire » (JEP) ou être partenaires de l'Éducation nationale, avec un minimum de 3 salariés. Les projets, concernant obligatoirement un public âgé de 8 à 25 ans, doivent inclure un volet culturel, tel que la sensibilisation au handicap et les valeurs olympiques, ou un volet sportif, incluant l'organisation d'olympiades ou l'initiation aux disciplines olympiques. Dans tous les cas, ils doivent viser le renforcement des compétences psychosociales. Depuis le 24 janvier les candidatures sont à déposer sur la plateforme DAUPHIN et devront être transmises à l'ANCT et la DJEPVA jusqu'au 1er mars 2024.

Nous invitons la presse à s'associer à nous dans cette démarche et à partager ces opportunités avec leurs publics.

Pour plus d'informations concernant l'appel à projets vous pouvez contacter maap.billetterie.jop2024@anct.gouv.fr et djepva.sd2a@jeunesse-sports.gouv.fr

Nous vous invitons également à vous référer aux ressources associées à ce communiqué.

20 Avenue de Ségur,
TSA 10717, 75334 PARIS CEDEX 07

Contact presse :
Tél : 07 62 61 50 25
Mél : relations.presse@anct.gouv.fr



A propos de l'ANCT :

Annoncée par le président de la République en 2017 et créée par la loi du 22 juillet 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été mise en place le 1er janvier 2020. Sa création marque une transformation profonde de l'action de l'État : une action désormais plus en lien avec les collectivités territoriales pour faire réussir leurs projets de territoires. L'Agence est chargée de l'élaboration de la politique de la ville afin de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales que peuvent vivre les habitants des quartiers prioritaires. Dans cet objectif, l'ANCT soutient met en œuvre et anime des dispositifs et des politiques publiques pour soutenir la réussite éducative, l'insertion professionnelle, l'accès aux droits, à la culture ou au sport.

A propos de la DJEPVA :

La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) est une entité gouvernementale française. Sa mission principale est de soutenir et de développer les politiques publiques en faveur des jeunes, notamment en encourageant leur engagement dans la société. Elle œuvre également à promouvoir l'éducation populaire et à renforcer la vie associative. La DJEPVA joue un rôle clé dans la mise en place de programmes et d'initiatives visant à offrir des opportunités éducatives et de développement personnel aux jeunes, en particulier à ceux issus de milieux moins favorisés.

Contact presse

relations.presse@anct.gouv.fr - 07 62 61 50 25

20 Avenue de Ségur,
TSA 10717, 75334 PARIS CEDEX 07

Contact presse :
Tél : 07 62 61 50 25
Mél : relations.presse@anct.gouv.fr

